MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 14 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 Nombre de conseillers municipaux présents : 27 Nombre de conseiller municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Patrick DELPORTE pouvoir à Raphaël JULES
- René WIART pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Philippe BOGGIO pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Maxence DECAIX
- Irénée MIELLOT pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et salue les personnes présentes pour ce Conseil Municipal de rentrée. Il est très heureux d'accueillir à ses côtés Madame Sandrine FAMCHON, nouvelle Directrice Générale des Services et Madame Mélanie HENRON, qui succède au poste de Directrice Générale des Services Adjointe en lieu et place de Madame FAMCHON. Une équipe plus féminine pour accompagner les élus dans leurs missions.

Madame la Directrice Générale des Services remercie Monsieur le Maire et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire souhaite un joyeux anniversaire à Monsieur Franck FASQUELLE, Conseiller municipal délégué.

Il informe le Conseil Municipal que les décisions prises depuis la dernière séance se trouvent sur les tables.

Le procès-verbal de la séance du 09 juin est soumis à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline CARON, Adjointe aux finances.

1) Décision Modificative n°2-2023

Madame CARON, Adjointe : « Merci, Bonsoir à tous, alors comme d'habitude je vais vous présenter la DM2 qui s'élève à 461 278,49 € dont 193 762 € en fonctionnement et 267 516,00 € en investissement.

Comme vous pouvez le constater en dépenses d'investissement, nous avons encore une fois beaucoup d'ajustement suite au passage de la M 57, comme par exemple, les travaux d'effacement des réseaux de la route de Calais mais aussi dû au fait d'inscrire d'abord les dépenses prévisionnelles telles que : les radars, la pose de stèles et l'extension du colombarium... dépenses qui étaient prévues sur une ligne et qui maintenant sont acquitées..., d'où le changement de plus et de moins que vous pouvez constater mais j'ai envie de vous dire ce n'est pas là le plus important puisqu'on va plutôt s'attarder sur nos nouvelles dépenses. Donc nous avons fait l'acquisition de deux nouveaux écrans numériques interactifs pour les écoles ferry-Nacry et Rostand pour 4 340 € chacun.

Pour rester dans le bien-être de nos enfants, nous avons inscrit 5 660 € pour les travaux complémentaires de la crèche les Trois Petits Pas.

Nous continuons également d'assurer la sécurité des Saint-Martinois avec et par l'acquisition de quatre nouveaux radars pédagogiques pour la somme de 13 000 €.

La dépense importante de cette partie investissement, ce sont les 156 000 € de réserve foncière pour une éventuelle préemption du hangar, rue François Boulanger, pour laquelle je laisse Monsieur le Maire vous donner un peu plus d'explications ».

Monsieur le Maire: « Nous avons reçu, cet été, une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente des bâtiments du hangar Legrand, rue François Boulanger. Dans le cadre de la requalification et de la redynamisation du centre-ville, il nous apparaît important et opportun, d'augmenter notre réserve foncière et c'est la raison pour laquelle nous nous positionnons sur cette acquisition par préemption. Nous avons interpellé l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour nous accompagner sur cette démarche mais avant de nous

accompagner, il nous invite, au besoin, à prendre la préemption en premier qui sera reprise par l'EPF dans un second temps »

Madame CARON: « Merci donc voilà pour les dépenses qui pour moi étaient importantes de souligner parce que ça prouve bien que nous continuons notre feuille de route qui est: le bien-être des Saint- Martinois, l'éducation de nos enfants et la sécurité de tous. Donc après ces dépenses, je vous propose de passer aux recettes d'investissement où nous avons perçu 28 202 € d'amendes de police et nous avons surtout reçu des subventions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'accessibilité de la crèche et de l'École Anne Frank. Comme quoi, ça a du bon d'aller chercher les subventions. Et puis nous équilibrons cette section d'investissement par un virement de la section de fonctionnement pour 154 962 €.

Donc, en parlant de fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, nous avons perçu 159 262 € de droit de mutation sur les ventes immobilières sur la commune et nous avons également récupéré 34 500 € de remboursement d'assurances statutaires, ce qui nous permet d'inscrire en dépenses de fonctionnement 20 300 € de réparation pour les paresballons du stade et le terrain multisports de Léon Blum.

Nous avions prévu 6 000 € pour la lecture publique, une lecture qui est d'ailleurs très appréciée et très demandée puisqu'elle concerne actuellement 13 classes. Sur ces 6 000 € prévus, nous avons reçu un mail de la CAB nous indiquant que le montant s'élevait à 4 916 €. Victimes de leur succès, nous avons prévu également 5 000 € pour les réceptions jusqu'à la fin de l'année. Nous retrouvons également le virement pour équilibrer cette DM et je finirai par la nouvelle subvention pour BELLIDÉE à hauteur de 7 500 € pour cette année pour laquelle je laisse la parole à Julietta ».

Madame PINTE, Conseillère Municipale Déléguée et Présidente de l'association BELLIDÉE: « Alors en fait, pour pallier les nombreuses demandes des Saint-Martinois, l'association BELLIDÉE a proposé à Monsieur le Maire de créer sur Ostrohove un accueil de loisirs de 40 places. Dans ces 40 places, il y a 16 maternelles et 24 primaires uniquement pour le mercredi en dehors des vacances scolaires.

Un service de restauration est proposé au collège avec un transport adapté pour que les enfants se déplacent jusqu'au collège pour le repas du midi. Cet accueil de loisirs vient d'ouvrir et rencontre franchement un beau succès, il est complet. Le coût total pour une année qui va de septembre 2023 à juin 2024 et de 30 000 €. Donc une demande de subvention a été déposée à Monsieur le Maire de 15 000 €, elle a été découpée en deux dont 7 500 € en 2023 et 7 500 € en 2024. 50% des autres recettes proviennent des participations familiales et de la CAF du Pas-de-Calais. Voilà donc je remercie, au nom de BELLIDÉE, Monsieur le Maire de nous avoir accordé cette subvention qui nous aide vraiment dans un service important sur le secteur d'Ostrohove. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Julietta. Oui, c'est une vraie fierté pour nous d'ouvrir cet accueil le mercredi pendant la période scolaire puisque ça n'existait pas jusqu'à maintenant sur Ostrohove et les enfants d'Ostrohove vont pouvoir bénéficier, au même titre que les enfants du centre de Saint-Martin, d'un accueil de loisirs organisé par BELLIDÉE, avec l'habitude que vous avez, d'animer et d'accompagner nos enfants sur les manifestations tout au long de l'année. Merci beaucoup Julietta pour cette présentation ».

Madame LEBON, Conseillère municipale :« Donc là j'interviens sur la DM, on a une étude, encore une fois, pour le 22 route de Desvres, c'est quoi en fait ? »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est une étude pour changer l'affectation du logement et en faire un local commercial ».

Madame LEBON « Donc, c'était le logement qui était prévu en restaurant de base ou c'en est un autre ? »

Monsieur le Maire : « Pas spécialement non, le 22, c'est un bâtiment que nous avons préempté pour y faire un commerce. Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, nous devons faire une étude de faisabilité pour transformer le logement en un local commercial. »

Madame LEBON: « D'accord, donc c'est encore une étude supplémentaire qui se rajoute aux nombreuses études déjà faites, d'accord ».

Monsieur le Maire : « Oui, c'est le lot commun des collectivités qui doivent faire des études pour pouvoir lancer des projets ».

Madame LEBON: « D'accord. En ce qui concerne le bâtiment rue François Boulanger, c'est préempté pour quelle raison ? »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre de la redynamisation commerciale et afin de pouvoir y créer des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et, peut-être permettre à un bailleur ou un promoteur, d'y faire du logement en centre-ville et vous savez que l'on a nécessité de construire du logement ».

Madame LEBON: « Encore du logement! »

Monsieur le Maire : « Si c'est du logement, ça ne vous va pas, si c'est du commerce ça ne vous pas, on comprend bien la logique... »

Madame LEBON: « Je n'ai pas dit que le commerce, ça ne m'allait pas. C'est vous qui interprétez ma question »

Monsieur le Maire : « Je vous ai dit qu'en rez-de-chaussée, il y aurait du commerce »

Madame LEBON: « Oui, d'accord, alors écoutez, on verra bien ce qui se fera parce que vous faites beaucoup de réserves foncières et ce n'est pas la vocation d'une commune. Donc on verra ce qui se passera, ça fait beaucoup d'argent d'immobilisé, c'est tout ce que je vois. Donc, bon c'est tout vous avez répondu ».

Monsieur le Maire : « Je me permets de vous couper la parole, des études montrent que les mairies qui actuellement font de la réserve foncière s'engagent sur la voie d'un essor de leurs résidents et de la commune en général, de façon à pouvoir éviter de lourdes acquisitions par expropriation quand le besoin s'en fait sentir ».

Madame LEBON: « C'est un point de vue que je ne partage pas. Les 5 000 € de frais de réception, c'est une rallonge en fait ? »

Monsieur le Maire : « Non, c'est une provision par rapport aux manifestations qui auront lieu sur la fin d'année avec notamment le marché de Noël qui rencontre un franc succès. »

Madame LEBON : « Oui, mais c'est déjà prévu de base ça ? on a une ligne. »

Monsieur le Maire : « Il y a eu des augmentations cette année de beaucoup de produits et de l'inflation. »

Madame LEBON: « Donc c'est en plus. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, c'est en plus. »

Madame LEBON: « En plus donc, du budget manifestation habituel, c'est ça? »

Madame CARON: « Oui, parce qu'il y a de plus en plus de monde. »

Madame LEBON: « Quand vous faites une manifestation, il y a des choses fixes, ça n'augmente pas le coût donc c'est qu'il y a des dépenses qui sont beaucoup plus importantes. »

Madame CARON: « Il y a certainement des choses faites aujourd'hui qui n'étaient pas faites à l'époque, des pots de l'amitié ou... bon enfin bref... »

Madame LEBON: « Je ne vois pas quoi mais si ce sont des pots, y a beaucoup de pots effectivement et ça coûte chers des pots. »

Monsieur le Maire : « Oui, donc sur la sécurité, sur la voirie avec les radars pédagogiques, ça ne vous intéresse pas ? »

Madame LEBON: « Mais ce n'est pas à vous de juger sur quoi je dois intervenir, c'est mon droit, on est en démocratie. J'interviens sur ce que je veux! »

Madame MALAYEUDE, Conseillère municipale: « Alors moi j'ai une petite question concernant la participation de la CAF, c'est une question un peu de curiosité en fait. Habituellement sur les accueils de loisirs ou d'enfants, il y a une participation de la CAF qui se fait directement à la commune et donc je voulais savoir sur cette subvention-là, enfin pas sur la subvention, mais la participation CAF qui a été évoquée si c'est la participation CAF dite habituelle à la commune ou si c'est une participation CAF exceptionnelle liée à un appel à projet. »

Madame PINTE: « C'est un appel à projet »

Madame MALAYEUDE : « Quelle sorte d'appel à projet, c'est de la curiosité. »

Madame PINTE: « Le nommer je ne sais pas, c'est pour les centres d'accueil, en dehors de la participation habituelle »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.

(Votants: 33 Pour: 27 Abstention: 6)

2°) Attribution de subvention exceptionnelle

Madame LEBON: « Je voudrais savoir combien d'enfants sont concernés et si on a le ratio au niveau des Saint-Martinois. »

Madame PINTE: « Donc l'accueil c'est 40 places, il y a 16 maternelles, 24 primaires et oui ce sont des Saint-Martinois. »

Madame LEBON : « D'accord c'est très bien. Ce n'est pas dans le cadre du plan mercredi ? »

Madame PINTE: « Non, c'est en dehors du plan mercredi. Il est lancé mais pour l'instant, il n'y a aucun dispositif. »

Madame LEBON: « C'est un accueil sur la journée complète et donc les enfants mangent où le midi ? »

Madame PINTE : « A la cantine du collège. »

Madame LEBON: « Donc d'Ostrohove ils vont au collège ? Ce n'est pas possible de manger sur place ? »

Madame PINTE: « C'est en discussion. On a eu une réunion à ce sujet et on va étudier une possibilité de les accueillir sur place car ce n'est pas très confortable pour eux et ce n'est pas très adapté pour les maternelles par exemple, on est en discussion. Voilà, c'est une demande de notre part. »

Madame PINTE, Présidente de BELLIDÉE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à l'unanimité.

3°) Modification du règlement budgétaire et financier (M14)

Madame CARON : « Il s'agit de la modification du règlement budgétaire et financier, donc suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature M 57. Il s'agit de mettre à jour ce règlement budgétaire et financier de la commune parce que celui-ci n'est plus concerné par la M 14, c'est tout. »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à l'unanimité.

4°) Aménagement cyclable : signalisation horizontale et verticale

Madame DELPORTE, Conseillère municipale déléguée : « Merci, bonsoir. Alors si vous avez lu, vous savez presque tout. Il va y avoir des travaux de signalisation verticale et horizontale pour améliorer les mobilités douces, en connexion avec le schéma directeur de la CAB, qui est en cours aussi un peu partout. Et également en suivant les préconisations du Département qui a fait une étude pour la sécurisation des itinéraires cyclables du Collège Salengro en l'occurrence. Donc dans un premier temps, c'est essentiellement le centre-ville avec les rues Jean Moulin, de La Colonne, Salengro, François Boulanger et la route de Desvres. Un budget estimé à 29 000 €, c'est pour cela qu'on commence par le centre-ville.

On vous demande juste d'approuver le projet et de permettre d'engager des dépenses et de solliciter le Département pour un accompagnement financier également puisque ça entre dans le cadre de leur étude. »

Monsieur le Maire : « Très bien, merci beaucoup Valérie pour cette présentation. »

Madame LEBON: « Oui, je voudrais savoir si on a une idée de la subvention qui va être accordée ? »

Monsieur le Maire : « On a interpellé le Département à ce sujet et ce sera dans le cadre de l'accessibilité des élèves au collège. »

Madame LEBON: « Oui, mais vous ne savez pas combien? »

Madame DELPORTE : « Pour l'instant non, on attend la réponse mais on aura bien une subvention. »

Monsieur ALTAZIN, Conseiller municipal: « Alors je suis super enthousiaste à l'idée qu'une signalisation ait lieu pour la sécurisation des passages de vélos et des cyclistes sur les vélos. Toutefois, je déplore quand même qu'on n'ait pas beaucoup d'informations réellement. Bon, c'est un accord de principe, on est d'accord, mais si on avait eu un petit plan visible ou quelque chose pour mieux comprendre ce qui va se passer, si ça doit modifier du stationnement ou autre... Enfin je n'en sais rien mais toutes ces questions-là auraient mérité d'être et on n'en a pas parlé en commission Adhoc et donc ça, je le déplore aussi. Donc j'espère qu'on pourra en parler bientôt. »

Madame DELPORTE: « C'est à disposition au service urbanisme si vous voulez savoir exactement ce qui va se passer dans chaque rue. Alors je peux vous le lire mais cela a un intérêt assez limité, je pense. »

Monsieur ALTAZIN : « Non mais la commission aurait pu ».

Monsieur le Maire : « En fait, l'idée c'est d'apporter un complément de maillage de pistes cyclables avec le déploiement de la CAB »

Madame DELPORTE: « Ça fait un moment que l'on essaie. »

Monsieur ALTAZIN: « Non, mais l'idée avait été évoquée en commission il y a peut-être un an, peut-être même avant, je ne sais plus et finalement, on n'est pas revenu sur le sujet. Et puis tout d'un coup, bon, très bien, c'est notre rôle d'essayer d'apporter notre éco à une réflexion, éco sans h, bien entendu. »

Monsieur le Maire : « On avait bien compris, merci beaucoup Régis. »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à l'unanimité.

5°) Rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens

Monsieur PRUVOST, premier adjoint : « Vous le savez, le décret de rénovation énergétique des bâtiments, plus communément appelé décret tertiaire, est entré en vigueur en octobre 2019 après des années de discussion, d'allers-retours législatifs et d'atermoiements nationaux.

Donc, ce décret impose un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques pour les acteurs de l'immobilier tertiaire, moins 40% en 2030; moins 50% en 2040 et moins 60% en 2050 pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m², y compris les bâtiments publics. Donc à Saint-Martin, on est forcément impacté par les salles de sports, par nos écoles et bien évidemment par le centre culturel Georges Brassens où nous nous trouvons.

Le centre, je crois bien fait l'unanimité ici pour son rayonnement supra communal, plus de 70% des utilisateurs du centre ne sont pas Saint-Martinois. Il fait également l'unanimité pour sa politique culturelle accessible à tous, pour les résidences d'artistes, les accueils des compagnies, les accueils des associations et bien évidemment des particuliers.

Cette salle a été construite au milieu des années 1980, la salle principale était une salle de sport, elle a rapidement été transformée en salle de spectacle. Il y a également la salle polyvalente où nous nous trouvons et un dojo qui a été rénové l'année dernière sous l'impulsion de Monsieur le Maire et de la majorité municipale.

Pour sa partie spectacle, le centre culturel affiche depuis plusieurs années et même bientôt une décennie, un taux de remplissage de près de 97%, voire plus par moment, pour une programmation diversifiée qui s'adresse à tous les publics avec une politique tarifaire accessible à tous qui a encore été amplifiée cette année puisque nous avons décidé de baisser les tarifs des spectacles, hors tête d'affiche, et la plupart des spectacles affichent complets avec un taux de remplissage excellent et 70% d'extra communaux et donc 30% de Saint Martinois.

En dehors de la programmation culturelle, on accueille tous les mois de juin, les associations de la ville pour leurs galas de danse. On accueille des résidences d'artistes et on a également une politique de médiation culturelle efficace vis-à-vis du quartier prioritaire de la ville puisqu'on co-construit un spectacle avec les habitants du quartier malborough. Et bien évidemment, on n'oublie pas les écoles, les collèges et lycées de la ville qui viennent régulièrement au centre culturel.

Donc, vous l'avez compris, le centre culturel Brassens, c'est un lieu de vie, c'est un lieu de connexion et de création, de lien social et culturel. On n'oublie pas non plus son implantation dans le quartier d'Ostrohove lorsque l'on fait des fêtes foraines, d'inauguration ou de clôture de la saison culturelle, elles sont d'abord et avant tout pensées pour les habitants du quartier puisqu'on est ici au pied des bâtiments de la cité Maréchal Leclerc, ça nous importe beaucoup de nouer un lien fort avec les habitants du quartier.

Pour la salle de spectacle, trois versions de la salle de spectacle existent. D'abord la petite version avec le plateau en bas, 440 places, la grande version 650 places avec la scène surélevée et il existe une version en assis-debout de 1 000 places que nous n'avons pas encore, nous, utilisée depuis trois ans à cause de l'inconfort provoqué par la chaleur dans la salle de spectacle due au manque de climatisation. Cette dernière version, n'a plus été utilisée parce que sur les dernières utilisations, on a fait face à de nombreux malaises et il y a un différentiel de 5 degrés entre le bas et le haut de la salle, ce qui augmente cet inconfort.

Vous comprenez donc l'enjeu de cette rénovation, elle nous permet à la fois de résoudre notre objectif de rénovation énergétique et en même temps d'améliorer le confort d'accueil d'un lieu de vie qui appartient à tous. Et d'ailleurs, nos prédécesseurs ne s'y étaient pas trompés, ils avaient également identifié le problème puisqu'ils avaient, un temps, annoncé vouloir faire une climatisation à Brassens, qui n'a pas été faite pour des raisons qui leur appartiennent. Cela a conséquence que depuis l'ouverture du centre, aucune rénovation d'envergure n'a eu lieu et à l'aube des 40 ans du centre, sous la pulsion de Monsieur le Maire, nous aimerions remédier à ce problème.

Il suffit de voir que la salle est dans son jus en levant la tête, je pense que cette rénovation est la bienvenue. Donc cette rénovation énergétique imposée par le décret tertiaire, elle sera complète. Il y aura l'ajout d'une isolation thermique par l'extérieur, il y aura la création d'un local thermique à l'arrière de la salle qui accueillera les éléments chaufferie et de gestion électrique. On va changer les menuiseries extérieures, on va changer les équipements thermiques avec l'ajout d'une climatisation et on va rénover l'intérieur de la salle polyvalente et de la salle de spectacle.

À cela nous avons décidé de nous conformer à la feuille de route REV3 de la région Hauts-de-France, 3ème révolution industrielle par l'ajout d'éléments écologiques et locaux, ajout de panneaux solaires sur la salle de tennis qui est juste là à côté. Ajout d'un isolant issu des circuits courts et locaux et ajout d'éléments de gestion de réutilisation de nos eaux.

D'un lieu de vie culturel et social, le Centre Brassens deviendra donc un lieu de vie écologique et pourra repartir sur des nouvelles bases pour de nombreuses années.

L'ajout de ces éléments, de la feuille de route REV3, plus la phase inflationniste que nous avons connu sur cette dernière année, fait qu'il y a une légère augmentation, un léger surcoût du prix des travaux puisque l'on passe à 2,6 millions d'euros hors taxes, soit 3,2 millions d'euros TTC.

La ville, et je parle sous contrôle de Caroline CARON, a bien évidemment les ressources financières pour l'assumer, mais nous ne serons pas seuls dans cet investissement puisque nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises la région Hauts-de-France qui est l'autorité de gestion des fonds européens pour avoir du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Nous avons sollicité l'État pour un financement sur fonds d'État comme la DSIL dont nous avons parlé dans la décision modificative ou du fonds vert et Monsieur le Maire a déjà évoqué à plusieurs reprises le sujet avec le nouveau sous-préfet qui est absolument enjoué et attentif à l'idée de notre projet.

Nous avons, sous l'impulsion de Sandra MILLE, rencontré à plusieurs reprises le Département, qui est très intéressé par le projet au titre de la contractualisation avec les communes et a déjà formulé un engagement à nous accompagner sur ce projet.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais viendra abonder, via la dotation de solidarité.

Nous avons également d'autres plus petites subventions qui nous attendent, comme l'Agence de l'eau ou les Certificats Economie d'Energie (CEE) qui vont nous permettre de pouvoir soutenir facilement financièrement ce projet.

Donc vous le voyez, ce projet est rayonnant, il est structurant, et chaque interlocuteur souhaite nous accompagner. Il convient donc maintenant d'avancer plus finement, nous aurons une commission d'appel d'offres à la fin de l'année qui permettra donc d'affiner le marché pour des travaux qui commenceront en février 2024, qui s'achèveront à la fin de l'année 2024, pour une réouverture du centre culturel au début de l'année 2025.

En attendant, ne vous inquiétez pas, le centre culturel avec Mélanie HENRON a concocté une programmation hors les murs qui, vu les ventes de la billetterie, semble vraiment cartonner et ça continuera comme ça sur le début de l'année prochaine également. Le but de cette délibération, c'est donc de poursuivre le projet, figure de proue de notre politique socio-culturelle qui nous permet également d'être en accord avec le décret tertiaire puisque cette seule rénovation nous permettra de remplir nos objectifs à 2030. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup Guillaume pour cette présentation détaillée de ce très beau projet qui va, nous l'espérons, permettre à cette salle de voir des jauges plus grandes et des spectacles encore plus beaux que nous avons déjà la chance de voir actuellement. »

Madame LEBON: « Je voudrais juste avoir une idée des subventions qui vont intervenir sur le coût total. »

Monsieur PRUVOST: « Alors évidemment, il faut attendre la commission d'appels d'offres pour avoir, les notifications de subventions. On a un intérêt certain au niveau du FEDER dont on espère environ 300 000 € minimum. On a un intérêt du Département qui s'est engagé à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros également, avec une confirmation qui interviendra sous peu. Et sur la DSIL et le fonds vert, on avait un engagement de l'État, il y a deux ans sur le la première version du projet qui était, je crois de 300 000 € ou 400 000 € de DSIL et on espère avoir la même chose. Il y a une question qui se pose au niveau de la souspréfecture, c'est sur la compatibilité du cumul DSIL et fonds vert car ce n'est pas le cas à l'heure actuelle mais Monsieur le Maire travaille avec Monsieur le sous-préfet pour que ça le soit. Sur les subventions CEE de l'agence de l'eau, j'ai moins d'idées, je pense que ça viendra avec les notifications. »

Madame LEBON: « Vous nous tiendrez informés en allant, je suppose. »

Madame MALAYEUDE: « Alors une observation concernant les 300 000 € du FEDER, je pense qu'on peut essayer d'aller entre guillemets, gratter un peu plus, parce que certes 300 000 € c'est bien, mais généralement le FEDER peut accompagner beaucoup plus sur de ce type de projet, c'était ma première remarque. La deuxième remarque, c'est concernant le vocabulaire au niveau du dossier qui nous est communiqué, il est indiqué: engager le marché à procédures adaptées pour la sélection des entreprises. Donc j'ai un souci avec la formulation de la phrase parce que généralement la sélection des entreprises c'est quand on a réalisé la commission d'appel d'offres et engager le marché c'est quand l'entreprise est déjà choisie. En fait, tout est dans la temporalité et donc là si on engage le marché à procédure pour sélectionner une entreprise, y a un désordre dans la formulation. »

Monsieur le Maire : « Merci de cette remarque. »

Madame MALAYEUDE: « Donc, si on peut la modifier. »

Monsieur le Maire : « Nous verrons ça. »

Monsieur PASCHAL, Adjoint: « Moi je voulais saluer justement le travail de Guillaume, le premier adjoint et adjoint à la culture ainsi que le travail de Fabrice et tous les techniciens qui ont accompagné Guillaume parce que justement, c'est un projet qui est très bien ficelé, qui est parfaitement dans la philosophie de l'écologie que nous voulons porter, impulsé par Monsieur le Maire et avec la majorité municipale. C'est un projet ambitieux puisqu'on ne va pas juste rénover thermiquement, on va chercher les normes les plus ambitieuses, notamment la norme bâtiment basse consommation et surtout, pour une fois, on parle d'écologie de façon positive et pas une écologie punitive comme on a l'habitude d'entendre ou c'est fait de taxes et d'interdits. Là on va avoir des réductions de notre consommation d'énergie, ce qui est à la fois bon pour les finances publiques, mais également bon pour notre planète parce que l'énergie c'est du carbone, donc on va réduire notre empreinte

carbone. En plus, l'ossature sera en bois et le bois c'est du carbone, donc on va même stocker du carbone dans Georges Brassens.

On va également faire de l'autoproduction d'électricité et ça c'est pareil, c'est une bonne chose puisque c'est bon, par exemple, pour les finances car aujourd'hui le kilowattheure est à peu près à 0,20€ et avec l'autoproduction, il reviendra à 0,15 € et les augmentations de tarifs vont encore arriver donc c'est même bon dans la durée. Et en plus de ça, c'est un projet qui est fait pour nos concitoyens, pour les usagers et on va même apporter la culture à plus de monde puisqu'on va pouvoir revenir à 1 000 personnes. Donc si on doit résumer le projet, c'est à la fois bon pour notre planète, bon pour les finances, bon pour la culture. Donc c'est un projet vraiment exemplaire, bravo Guillaume. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup Matthias pour ces précisions sur l'écologie. »

Monsieur ALTAZIN: « Alors ça a été rappelé par Guillaume, effectivement, c'était au départ une salle dite polyvalente, puis salle de sports, jamais sportive, qui est devenue salle culturelle. Donc on est un peu contraint d'aller de l'avant aujourd'hui pour qu'elle soit mieux adaptée, 40 ans plus tard. C'est vrai qu'on avait parlé d'un coût un peu moins élevé l'an dernier dans la préparation du budget maintenant ça monte, l'inflation aidant certainement, mais avant d'avoir fait des appels d'offres, qu'est ce qui permet d'imaginer avec une approximation louable que ça va coûter 3,2 millions d'euros parce qu'il y a déjà eu des entreprises qui ont quand même donné un chiffre, j'imagine. »

Monsieur PRUVOST: « Fabrice BERTIN va faire une présentation après plus détaillée du projet mais on a fait travailler un architecte qui nous a fourni une estimation de ce que lui pensait que ça allait coûter et on a fait affiner cette estimation qui est arrivée à 3,2 millions TTC. »

Madame MALAYEUDE: « Je reviens sur le marché, il y aura différents lots, je suppose ? Ils sont déjà identifiés ou pas encore ? A quel moment est-ce qu'il va être lancé, publié ce marché ? A quel moment allez-vous réaliser la publicité et l'appel d'offres ? »

Monsieur BERTIN, Directeur des Services Techniques : « Merci Monsieur le Maire. Le marché sera lancé mi-octobre. Je vais juste revenir un peu sur la partie plus technique sur le projet de Brassens. Pour reprendre effectivement la philosophie du projet, on est effectivement parti d'un inconfort de tous les usagers, notamment en grande configuration. Donc on est parti de ce constat pour rénover le bâtiment, dans un premier temps on était parti sur un changement d'équipement, puis on a estimé judicieux d'aller sur un projet plus ambitieux et de rénover thermiquement, énergétiquement, le bâtiment dans sa complétude. Donc le fil directeur de la rénovation de Brassens et notamment des éléments techniques qui vont être mis en place sur le projet, comme l'a évoqué Monsieur le premier adjoint, c'est le référentiel de la REV 3 qui a été co-construit avec le CEE qui est un accélérateur de la transition à une association sur les Hauts-de-France et qui est un point d'entrée pour aller chercher des subventions auprès de l'Europe donc auprès du FEDER.

Ce référentiel REV 3 est articulé en sept thématiques avec quatre niveaux dans chaque thématique donc je vais juste vous les présenter, je ne vais pas aller dans le détail mais la première thématique est sur la performance et l'efficacité énergétique du bâtiment.

La deuxième thématique, c'est l'économie circulaire, la troisième sur les énergies renouvelables. Après, c'est le confort et la santé, donc lors de l'occupation du bâtiment.

Une thématique sur l'économie de la fonctionnalité, la gestion de l'eau et enfin sur le territoire et les sites.

Donc pour répondre à ces différentes thématiques et pour s'inscrire dans la dynamique de la REV 3 et permettre d'aller chercher des fonds européens, on a mis un certain nombre d'équipements en face, un certain nombre de produits notamment, comme disait Mathias, locaux et de circuits courts. Alors pour la performance et l'efficacité énergétique, on s'est fixé un objectif ambitieux, donc c'est d'atteindre une BBC rénovation, donc c'est à dire réduire au minimum 40% la réduction des consommations énergétiques sur le bâtiment.

Donc ça, c'est intégré dans des calculs dynamiques, des simulations thermiques dynamiques, qui permettent d'atteindre avec un changement ITE (Isolation Technique par Extérieur) avec le changement des menuiseries qui en fait partie, pour permettre d'atteindre ce niveau ambitieux sur l'économie circulaire.

L'idée, c'est d'utiliser ce qu'on appelle des matériaux biosourcés donc l'isolation par l'extérieur va être réalisée en paille. On a la chance dans les Hauts-de-France d'avoir une filière paille qui se construit et qui a été initiée il y a quelques années par des producteurs locaux et donc on va s'inscrire dans cette démarche là, ce qui permet effectivement d'avoir une réalisation exemplaire par rapport au type d'isolation qu'on peut mettre en place au lieu de mettre vulgairement du polystyrène sur nos façades. Mais également de réduire le coût carbone sur l'intégralité de notre projet puisque en ayant des circuits courts, des producteurs locaux, c'est une démarche globale et une volonté de s'inscrire sur ce levier.

Pour les énergies renouvelables on va mettre 250 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de tennis Guy LECERF, qui s trouve juste à côté.

Alors c'est quand même assez innovant parce qu'on va faire ce qu'on appelle de l'autoconsommation collective, c'est à dire que la production des panneaux photovoltaïques va permettre d'alimenter aussi bien la salle Guy LECERF, que le complexe Georges Brassens.

L'objectif actuellement est d'atteindre, on va dire 40% d'autoconsommation donc c'est à dire de pouvoir pallier à 40% des consommations d'énergie du centre culturel Georges Brassens.

Pour la partie confort et santé, le système de climatisation qui va être mis en place par l'installation d'une pompe à chaleur va y participer, mais on a également l'installation de CTA double flux, donc de Centrale de Traitement d'Air double flux qui asservi à des sondes CO2 vont pouvoir permettre un équilibre d'un air, on va dire correct, pour les usagers lorsqu'ils seront au moment des spectacles et qui nous permettra de fluctuer et d'accélérer le renouvellement d'air en fonction de la présence de CO2 dans les locaux.

L'économie de la fonctionnalité alors là, c'est un point qui est un peu plus compliqué à instaurer dans une rénovation alors quand on parle d'économie de la fonctionnalité, c'est la mutabilité des locaux, c'est à dire qu'est-ce qu'un local qui est à l'instant T, à un usage, une fonctionnalité actuelle, qu'est-ce qu'il peut devenir dans 10 ans? Donc, nous, sur un programme de rénovation, de l'existant c'est assez compliqué, c'est plus facile dans le neuf donc là sur cette thématique on est plutôt sur la co-construction du projet, c'est à dire qu'on a construit le projet en fonction d'un ressenti des usagers qui a été à plusieurs reprises identifié et remonté lors des spectacles et on a pu établir ce projet là en collaboration avec les techniciens, d'une part, les usagers mais également, les élus sur la partie, quels types de matériaux, quel objectif on met en face et d'avoir ce programme global de rénovation énergétique du centre culturel.

Et enfin, sur la dernière thématique territoire et site, c'est comprendre et connaître l'impact de l'équipement sur son environnement. Donc on a un centre culturel qui attire beaucoup de monde de lors de spectacles, on a une salle polyvalente qui est louée pour différentes

occasions, notamment à des particuliers pour des fêtes, des célébrations d'événements. Donc, dans cette analyse de site, on est obligé de comprendre et d'intégrer l'impact qu'on peut avoir dans le voisinage notamment, et on aura certains équipements qui seront mis en place pour pallier à cet impact extérieur, notamment par rapport à la salle polyvalente. On aura par exemple des contacts au niveau des portes qui permettront que si les célébrations à l'intérieur de la salle polyvalente créent des nuisances à l'extérieur, ça coupera automatiquement la sono.

J'ai essayé d'être concis sur la partie technique mais voilà, comment on répond au fil conducteur du référentiel REV3 en mettant effectivement en face de chaque thématique une réponse, une solution technique, ce qui nous permet effectivement de répondre et de de pouvoir rentrer dans cet appel à projets du FEDER et allait chercher des subventions. »

Monsieur BERTIN projette à l'écran une image générale des façades de la future rénovation et indique que : « les nouvelles couleurs sont assez sobres et permettent de mettre en valeur l'équipement. Le complexe qui va être mis en façade, aura cette isolation par paille et un enduit qui protège la paille puisqu'elle ne doit pas être en contact direct avec l'humidité et les intempéries extérieures. Il y aura également une vêture qui permet d'embellir le bâtiment dans sa globalité. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très complète. Merci et bravo Guillaume pour ce travail qui est très conséquent. Merci Fabrice pour l'accompagnement. »

La délibération est approuvée, à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour cette unanimité. Nous avons terminé la partie finances, merci beaucoup Caroline ainsi que les services Frédéric et Michael pour ce travail du quotidien qui est extrêmement important et qui nous permet de fonctionner au cours de toute l'année. »

6°) <u>Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Listes des délibérations examinées et procès-verbaux approuvés par le bureau et conseil communautaire</u>

Monsieur le Maire : « Comme à chaque conseil, c'est une délibération dont nous devons prendre acte. Elle concerne l'information donnée par la Communauté d'agglomération sur les délibérations prises en bureau et en Conseil communautaire ».

Le Conseil Municipal, prend acte à l'unanimité.

7°) <u>Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Rapport annuel d'activités 2023</u> pour l'année 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport annuel d'activités 2023 pour l'année 2022 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet de la ville : https://saintmartinboulogne.fr/mairie/conseils-municipaux/

Le Conseil Municipal, prend acte à l'unanimité.

8°) <u>Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2024/Dérogation au repos dominical</u>

Monsieur le Maire : « Délibération classique que nous prenons tous les ans. Il s'agit de la dérogation au repos dominical pour les commerces. Vous avez les 12 dates qui sont proposées puisque nous avons le droit de déroger à 12 dimanches dans l'année. »

Monsieur ALTAZIN: « Ce n'est pas tellement un avis sur les dimanches mais c'est juste parce qu'il est noté que les magasins, les grands magasins j'imagine, sont consultés et que cinq ont répondu. C'est cinq sur cinq, cinq sur quinze c'est quoi ? »

Monsieur le Maire : « Cinq sur toute la zone commerciale. »

Monsieur ALTAZIN: « Donc c'est beaucoup ou pas beaucoup? »

Monsieur le Maire : « Non ce n'est pas beaucoup »

Monsieur ALTAZIN: « Donc avec ces cinq-là, on s'en suffit? »

Monsieur le Maire : « Mais c'est comme les absents qui ont toujours tort. »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.

(Votants: 33 Pour: 27 Abstention: 6)

9°) <u>Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la Société d'Economie Mixte (SEM) Prestations Funéraires Intercommunales du boulonnais</u>

Monsieur le Maire : « Nous avons la nécessité de désigner un représentant de la commune à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la SEM des prestations funéraires intercommunales du Boulonnais. Anciennement, c'était Sylvie Bernardini qui avait ce poste mais comme elle est aussi nommée dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, il nous fallait renommer un représentant pour la ville de Saint Martin et je vous propose de nommer en titulaire Monsieur Guillaume Pruvost qui sera suppléé en cas d'absence par Monsieur Matthias PASCHAL. »

Madame LEBON: « Juste une question de curiosité, c'était qui avant ? Qui était représentant pour la CAB ? »

Monsieur le Maire : « C'était Christian BALY »

Madame LEBON: « D'accord ? Donc ça n'avait pas été pourvu. OK je comprends maintenant, merci. »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.

(Votants: 33 Pour: 27 Abstention: 6)

10°) <u>Programme de Réussite Educative (P.R.E) / Reconduction de la convention avec</u> la Caisse des écoles de la Ville de Boulogne-sur-Mer

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la reconduction de la convention du PRE avec la Caisse des écoles de la ville de Boulogne sur mer. Ce plan d'action, qui existe déjà depuis un certain nombre d'années sur la commune, a pour vocation de mettre en place des parcours de réussite éducative adaptés aux problématiques rencontrées, de maintenir le travail mis en place avec les partenaires et de favoriser le mieux suivi des familles et des enfants, d'intégrer plus de familles résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, de renforcer le partenariat mis en place avec le service des sports de la ville et de maintenir les ateliers existants du PRE et de les mettre en place dans des actions dans les communes entre les trois antennes du PRE.

L'attendu, c'est de s'occuper des enfants scolarisés entre 2 et 16 ans dans les quartiers prioritaires de la ville. Un accompagnement personnalisé proposé dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, du sanitaire. L'intérêt, c'est que les enfants puissent s'épanouir, grandir et vivre une scolarité et des loisirs en bonne condition. Il est prévu dans le contrat 41 enfants dans le parcours et qu'ils soient résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Au final, le nombre de parcours à la fin décembre 2021, c'était 61 enfants, dont 41 issus des quartiers QPV. Et le nombre de sorties du dispositif dans l'année 2022 était de 24 enfants. Sur les 24 familles, 15 en sont sorties avec les objectifs atteints et 8 en sont sorties car les familles n'ont pas adhéré aux propositions ou pour cause de déménagement.

Monsieur ALTAZIN : « Ce sont les enfants en école primaire ? parce que je vois que la limite d'âge c'est 16 ans »

Monsieur le Maire : « Les enseignants repèrent des enfants en difficulté ou des familles en difficulté. Ils interpellent le PRE qui envoie des agents pour s'occuper des enfants parfois aussi au collège ça peut arriver, c'est pour tous les enfants qui montrent une difficulté. »

Madame MALAYEUDE: « Oui, une question, il était indiqué dans le projet de convention que les actions seraient portées par le centre social éclaté. »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est le centre social éclaté qui est porteur pour la ville de Saint Martin de l'accompagnement des enfants. »

Madame MALAYEUDE : « Oui, mais il n'a pas changé de nom ? »

Monsieur le Maire : « Si c'est BELLIDEE maintenant »

Madame MALAYEUDE: « Donc il faudra modifier dans la convention parce que si on indique Centre social et que c'est signé à compter de son jour, ce n'est pas ... »

Monsieur le Maire : « Oui, bien sûr, ça va être modifié »

La délibération est votée à l'unanimité.

11°) <u>Petites Villes de Demain / Charte d'engagement – Conseil Régional Hauts-de-France / Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Redynamisation Centres-villes et Centres-bourgs 2023-2027</u>

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la charte d'engagement entre le Conseil Régional concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la redynamisation des centres-villes, centres- bourgs, programme 2023-2027. Comme vous le savez, on vous l'a déjà dit, nous avons été lauréats de cette AMI. La Région s'engage à nous soutenir dans la redynamisation du Centre-ville Centre-bourg, tant sur le plan commercial que sur le plan de l'aménagement urbain.

Cette délibération cadre entre la Région Hauts-de-France et nous, doit être votée en Conseil Municipal. »

Monsieur ALTAZIN: « Alors, n'étant pas un féru sur les demandes de subventions auprès de collectivité d'ordre supérieur. Il est dit par exemple dans le texte que pour la période de 2023-2027 la subvention du volet urbain pourrait s'élever jusqu'à 1 million d'euros. Ceci étant, le taux d'intervention de la Région, lui, n'est compris qu'au maximum à 50%, ce qui sous-entend que si on va au 1 million, la Région donne 1 million. Nous investissons pour 1 million, c'est ça? et ce million, en fait, il viendrait directement du volet aménagement urbain Petites Villes de Demain? »

Monsieur le Maire : « Oui, du programme Centres-villes, Centres-bourgs, voilà. »

Monsieur ALTAZIN: « Ce qui, si j'ai bien compris, la ville de Saint-Martin, le budget de Saint Martin ne dépense rien sur les 2 millions »

Monsieur le Maire: « Si, nous dépensons 1 million et la Région donne 1 million d'euros de subvention à 50%, ça suppose que nous avons, nous, engagé 2 millions d'euros mais ça ne suppose pas que la mairie ait versée 1 million d'euros, on peut aussi recevoir d'autres subventions complémentaires pour nous aider. Mais la Région participera à 50% de la dépense engagée. »

Monsieur ALTAZIN: « Et sur l'autre volet, c'est le même principe ou c'est un autre principe qui prévaut ? Le volet soutien au commerce, ce n'est pas les mêmes ?

Monsieur le Maire : « C'est le même principe, tout est inclus dans le même principe. En fait, c'est une action de redynamisation économique, commerciale et d'aménagement du centre-ville. »

Monsieur ALTAZIN: « C'est beaucoup, pas beaucoup? Enfin 2 millions d'euros pour redynamiser un centre-ville sur 4 ans, quand on voit qu'il y a 3 millions pour Brassens »

Monsieur le Maire : « Tout dépend de ce qu'on engage en terme financier »

Monsieur ALTAZIN: « Ça ne paraît pas beaucoup quand on sait les coûts faramineux, en général, des opérations de voirie. »

Monsieur le Maire : « Alors tout ne sera pas injecté dans la voirie, ça peut être de l'acquisition foncière pour recréer des locaux commerciaux, en partenariat avec des bailleurs qui pourraient faire un office foncier de développement commercial. Ce qui est le cas, je pense, sur l'agglomération boulonnaise, c'est aussi l'opportunité de pouvoir réaménager

de la circulation de la voirie en partie, mais pas que, des places, des espaces de marché. Voilà, c'est un ensemble complet sur un périmètre défini dans le cadre de ce partenariat. »

Madame LEBON: « En fait, on n'a rien de concret et c'est beaucoup de spéculations, beaucoup de choses mais on n'a pas de chiffrage, on n'a pas de projet. »

Monsieur le Maire : « C'est très concret, on rencontre les techniciens de la Région lorsque nous avons des projets qui concernent le centre-ville, on leur présente les dossiers, ils nous informent, il y a du soutien. »

Madame LEBON: « Par exemple, il y a quelque chose-là qui se fait en ce moment? »

Monsieur le Maire : « Oui, on est en train de commencer, on a défini le périmètre de développement commercial où il y aura d'autres informations au prochain Conseil Municipal. Concernant ce travail, nous travaillons ardemment sur comment nous pouvons envisager l'amélioration du développement commercial sur le centre-ville de Saint-Martin, c'est une action que nous menons tous les jours et les délibérations viendront au fur à mesure de nos décisions concernant ce développement. »

Madame LEBON: « D'accord mais aujourd'hui, rien de concret à annoncer. »

Monsieur le Maire : « On finalise aujourd'hui la Charte. »

Madame LEBON: « La Charte bon, de toute façon, nous, en l'absence de chiffrage et de projet, bien évidemment on va voter contre. »

Monsieur le Maire : « D'accord. »

Madame MALAYEUDE: « Avec la rénovation du centre Brassens, dont une partie est une rénovation énergétique mais je pense que dans le projet, il y a aussi une rénovation un peu plus large. Est ce qu'on peut imaginer que dans le cadre de cette rénovation du centre Brassens, il y ait une demande de subvention dans les petites villes puisque c'est indiqué que ça peut être aussi dans les services de centre-ville? Est ce qu'on peut réussir à faire entrer dans le dossier? »

Monsieur le Maire : « Non, parce que par rapport au périmètre déterminé du centre-ville, Brassens n'en fait pas partie. »

Monsieur PRUVOST: « Merci Monsieur le Maire. Plusieurs précisions, par rapport à ce qui a été dit. La délibération qui est votée ce soir, c'est une boîte à outils, il n'y a pas encore de projet prédéfini, c'est vraiment la Région qui nous met à disposition des financements sur deux volets, le volet accompagnement commercial donc sur tout ce qu'a rappelé Monsieur le Maire sur de l'initiative commerciale, du volet aménagement urbain.

Et à nous après, par la suite, ville de Saint-Martin, d'aller dans cette boite à outils proposer des projets qui ne nous excluent pas d'aller chercher également d'autres subventionneurs. Ce n'est pas juste une relation Région Hauts-de-France et ville de Saint-Martin-Boulogne, ça c'est vraiment pour le côté délibération que l'on vote ce soir. Ensuite pour la question de Madame MALAYEUDE puisque le programme Centres-villes Centres- bourgs de la Région fait partie d'un programme plus global de la Région qui s'appelle le programme ACTES, qui a été voté, qui est l'accompagnement des collectivités territoriales au titre de la Région Hauts-de-France de 2021 à 2027. Et vu qu'on est Petites Villes de Demain, on est centres-villes,

centres-bourgs, donc on doit définir un périmètre de centre-ville. Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce qui nous exclut de facto de certains investissements structurants qui pourraient être en dehors de ce centre-ville. Je rajoute même, si c'était sur la délibération de Brassens qu'évidemment, au-delà du FEDER, on a sollicité la Région Hauts-de-France sur des fonds de droit commun.

J'ai rencontré plusieurs fois François DECOSTER, le vice-président à la culture de la Région, et il s'avère que pour le moment, la Région souhaiterait plutôt nous accompagner via son autorité de gestion des fonds européens, uniquement sur le FEDER. On va essayer de pousser pour essayer de gratter toujours un petit peu plus. C'est toujours mieux, voilà »

Monsieur ALTAZIN: « Une dernière petite question sur la charte elle-même, parce que bon, la charte a un certain nombre d'articles, dont un qui nous contraint certainement, c'est dans le paragraphe 1 "maîtriser le développement de l'offre commerciale de périphérie". Évidemment pour dynamiser le centre bourg, il ne faut pas dynamiser la périphérie sinon il y aurait un hiatus, à l'évidence. Utiliser tous les leviers mobilisables pour s'opposer à toute nouvelle implantation commerciale en périphérie? donc, pour l'empêcher ou tout simplement l'empêcher à notre niveau quoi? C'est à dire que demain je ne donne pas de nom d'enseigne mais si une enseigne a envie de s'installer à côté de Décathlon par exemple, on peut lui dire non? »

Monsieur le Maire : « On interpellera la CAB, on peut lui dire non ou on peut refuser le permis de construire, mais nous sommes limités puisque à côté Decathlon, c'est la CAB qui est gestionnaire de la ZAC Montjoie.

Donc on interpellera la CAB pour lui signaler notre posture de centre-ville, centre-bourg et de ce fait, d'éviter de pouvoir avoir des commerces de périphérie qui s'ouvrent. Si ces commerces de périphérie sont à l'identique des commerces que nous développons en centre-ville, si on travaille sur des commerces de bouche et qu'un magasin de bouche alimentaire vient s'installer, bien évidemment maintenant un marchand de meubles qui vient s'installer, comme on en fait pas, il y a peu de risques. Et après c'est sur la concurrence du même type donc tous les commerces ne sont pas impactés, forcément.

Monsieur ALTAZIN: « Donc c'est ça que veut dire, utiliser tous les leviers mobilisables ? C'est dire notre posture, mais ne pas pouvoir avoir quand même toutes les ficelles de la décision, c'est ce que je voulais être sûr de comprendre, merci. »

Le Conseil Municipal, approuve la délibération, à la majorité.

(Votants: 33 Pour: 27 Abstention: 6)

Monsieur le Maire: « L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est à présent terminé, Madame LEBON, vous nous avez posé une question, je vous demanderai, s'il vous plaît, de nous la lire pour que nous puissions vous apporter une réponse. »

Madame LEBON: « Le projet type béguinage fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Qu'en est-il de l'appellation béguinage ou pas ? Les riverains ont-ils gain de cause sur leurs desiderata, à savoir la révision de la hauteur des constructions, maintien des plantations est-ce qu'un lieu de vie commun est prévu, si la labellisation béguinage n'est pas actée contractuellement, quelle garantie de n'avoir que des personnes âgées dans cette résidence ? Je vous remercie de votre réponse. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup Madame LEBON, je vais faire un petit rappel déjà pour commencer. La nécessité de requalifier un site avec des bâtiments obsolètes et présentant une forte nocivité, est un constat que nous avons fait. L'insécurité grandissante sur le site, un site traversant qui permet la liaison piétonne entre la rue Jules Ferry et la rue Hénot. Une situation idéale de centre-ville et une forte demande de logement, nous a invités à réfléchir à la création d'un béguinage. Au Conseil Municipal du 22 novembre dernier, une délibération adoptée à l'unanimité, je précise. Nous avons décidé de vendre ce terrain d'assiette de l'ancien CEG au bailleur social Habitat des Hauts-de-France pour la construction d'un béguinage avec des constructions de densité maximum, rez-de-chaussée plus comble ou rez-de-chaussée +1 comble aménagé, pour être en adéquation avec la typologie des logements existants sur le secteur Ferry-Hénot et le clos des Sarcelles et maintenir et renforcer la liaison piétonne existante sur le site.

Le 22 décembre 2022, Habitat des Hauts-de-France a déposé un permis de construire qui a été instruit, nous avons invité les riverains des rues Ferry et Hénot à une concertation publique le 02 mars 2023 puis les riverains se sont réunis en collectif pour engager un recours gracieux à l'encontre de ce permis. Ce projet de construction et le recours des riverains ont été présentés et évoqués lors de la commission d'urbanisme du 13 juin 2023, où l'opposition n'était pas présente. »

Madame LEBON affirme ne pas avoir été invitée.

Monsieur le Maire indique que l'opposition est invitée aux commissions.

Madame LEBON réaffirme que c'est faux.

Monsieur le Maire: « La garantie que ces logements allaient bien être destinés à accueillir des personnes âgées ou en situation de handicap. Je vous fais un petit rappel technique, en 2015, la loi sur le logement a déposé un volet Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) qui nous permet de déroger à la commission d'attribution logement pour orienter l'attribution de logement aux personnes n'ayant pas accès, comme les autres, aux logements dit sociaux. C'est le cas sur le boulonnais, les personnes de plus de 65 ans sont en déficit d'accessibilité aux logements sociaux par rapport aux autres catégories de personnes.

Le bailleur Habitat des Hauts-de-France, a d'ailleurs déposé dans son cadre de programmation de construction 2022, puisque nous l'avons étudié devant le sous-préfet donc l'État est au courant qu'il y a une dérogation imposant le choix prioritaire de personnes de plus de 65 ans ou des personnes en situation de handicap. Mais de toute façon, ASV ne faisant qu'appel à une catégorie de personnes, nous avons décidé de la déterminer à aux personnes de plus de 65 ans. Betty a précisé qu'actuellement, 104 personnes de plus de 65 ans qui ont fait une demande de logement sur Saint-Martin qui n'a pas abouti. Donc le temps qu'on apure le nombre de personnes de plus de 65 ans pour pouvoir avoir d'autres catégories de personnes qui pourraient bénéficier de ces logements. Bien évidemment, le vieillissement de la population nous laisse à penser qu'on n'est pas là d'apurer ce nombre de personnes.

Hier soir, nous avons reçu, à nouveau, les riverains avec qui nous avons fait quelques présentations d'évolution en prenant en compte le recours qui avait été écrit.

Donc, parmi les problèmes qui avaient été énoncés et que vous annoncez, Madame LEBON, un problème de hauteur alors sur le permis inscrit, Habitat des Hauts-de-France s'excuse. Ils avaient fait une erreur d'inscription en mettant 8m90 alors que c'est 6m90 au faitage, les logements sont tous à moins de 2m80 à hauteur de gouttière. Bref, ces logements sont

donc à hauteur réglementaire et avec des toitures pas très hautes. Il n'y a pas de R +1, il n'y a que des combles aménagés. Le problème de la hauteur a été modifié puisque les logements avec comble aménagé ont été repositionnés au centre de la parcelle.

Vous pouvez voir les fenêtres de toit sur les parcelles centrales pour éviter les vis-à-vis et la gêne. Donc pour la hauteur, ça a été retravaillé puisque nous avons changé les typologies de logement par rapport à leur implantation initiale, nous avons pu récupérer un débattement de 2 mètres entre les maisons situées rue Jules Ferry et les maisons qui seront construites par le bailleur. Alors je reprends vos questions concernant l'implantation de végétation, donc la végétation actuelle, il y a 9 arbres sur le site, nous ne pouvons en préserver que 3 sur les 9, mais dans le projet de construction, il est prévu l'implantation de 17 arbres. Concernant la végétation, pour continuer toutes les haies existantes sont conservées et il est rajouté un linéaire de plus de 272 mètres de haies supplémentaires sont installées.

Aujourd'hui, le terrain est imperméable à hauteur de, je n'ai plus le chiffre exact mais la construction des logements va augmenter la perméabilité du site, parce que sur la zone parking qui est prévue, les places de stationnement seront des places de stationnement perméables, comme les places de stationnement que nous réaménagerons d'ailleurs sur le côté rue Jules Ferry.

Hier soir donc, nous avons évoqué toutes ces situations concernant l'ensoleillement, la hauteur, la végétalisation, le stationnement. Il nous reste des points à discuter et nous allons inviter des membres de ce collectif pour des réunions de concertation en mairie nous permettant de trouver les solutions qui sont encore peut être des freins à ce dossier.

Concernant cette proposition faite par Habitat des Hauts-de-France et son architecte hier soir, un nouveau permis de construire va être déposé et sera étudié. Je vous rappelle qu'il est conforme au PLUI actuel dans sa forme et dans son Orientation d'Aménagement et de Programmation »

Madame LEBON: « Sur le lieu de vie commun, vous ne m'avez pas répondu. »

Monsieur le Maire: « Je ne vous ai pas répondu parce que pour l'instant rien n'est prévu, mais des négociations doivent être faites avec les riverains. C'est la raison pour laquelle on va les inviter en mairie avec le bailleur pour trouver une solution adéquate. Le lieu de vie extérieur, c'est à dire que c'est la demande des riverains d'hier soir d'avoir au moins un espace partagé commun extérieur. Puisque le lieu de vie intérieur est une décision que l'on pourrait prendre, bien évidemment, mais qui serait à la charge de la mairie. Or, à 400 mètres de ce lieu, nous avons le foyer DUMORTIER qui est un lieu de vie pour nos ainés, l'OF3 qui fait beaucoup d'animations et qui sont très nombreuses. Et je pense que les ainés du site de l'ancien CEG seraient heureux de les rencontrer, je ne me ferai pas démentir, je pense par Monsieur CONDETTE qui est membre de l'OF3 »

Madame LEBON: « Enfin, c'est autre chose quand même ça n'a rien à voir. C'est à 400 mètres si ce sont des personnes âgées à mobilité réduite, ils ne vont pas faire 400 mètres donc? »

Monsieur le Maire : « Comme les personnes de l'OF3 qui sont à mobilité réduite et âgées et qui vont aussi à l'OF3 ».

Madame LEBON: « Oui mais là c'est un faux argument ça, le lieu de vie n'est pas le foyer communal, c'est impossible, ça ne peut pas rentrer en compte. »

Monsieur le Maire: « Alors j'ai discuté avec d'autres bailleurs qui ont tenté de lancer des béguinages non labellisés par le Département, avec des salles d'animation qui sont actuellement vides parce qu'ils n'arrivent pas à trouver de solution pour avoir un animateur qui tient à temps complet cette animation. Donc par précaution et pour éviter de nous augmenter une charge financière, d'avoir un agent pour 22 personnes âgées alors que nous avons le site de l'OF3 situé à 400 mètres, il me semble plus judicieux d'inviter ces gens dans le cadre de la relation et de l'installation sur la commune, d'aller vivre les animations qui sont pléthoriques. »

Madame LEBON: « Dans ce cas, ce n'est pas un béguinage, c'est une résidence pour personnes âgées, à la rigueur »

Monsieur le Maire: « Alors Madame LEBON, le béguinage existe depuis suffisamment longtemps et il a une vocation sociale, donc c'est un béguinage. Maintenant, il n'est pas labellisé béguinage au sens du Département, parce qu'il demande un cahier des charges lourd et qu'il n'était pas nécessaire de nous alourdir pour la proposition de logement. L'intérêt et la préservation des logements dédiés à nos aînés sur la commune est réaliste et réalisable. »

Madame LEBON : « Et ça sera écrit où, que ce n'est voué qu'aux personnes de plus de 65 ans ? »

Monsieur le Maire : « Mais on vient de vous le dire ! Dans la programmation de logement menée par Habitat des Hauts-de -France et c'est inscrit donc aussi à la préfecture. »

Madame LEBON: « Vous avez dit prioritairement aux personnes de plus de 65 ans ça ne veut pas dire que c'est que !

Monsieur le Maire : « La loi en France ne peut pas faire l'exclusivité, aujourd'hui, la population française est une population vieillissante. Cela veut dire que si, il faut attendre qu'il n'y ait plus de personnes de plus de 65 ans qui soit en demande de logement sur Saint Martin, alors nous pourrons effectivement, probablement, affecter ce logement à la typologie des familles. Une maison avec une chambre c'est un couple simplement, sans enfant. »

Madame LEBON: « Oui, je sais, je connais bien »

Monsieur le Maire : « Je sais bien que vous connaissez, donc vous savez très bien aussi que tant que la dérogation au cours et que le préfet suit dans les commissions d'attribution logement, le fait que ce soit priorisé aux personnes de plus de 65 ans, aucune autre personne ne bénéficiera de ce logement. »

Madame LEBON: « Donc si c'est inscrit quelque part, on le verra bien. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, c'est inscrit dans le projet, c'est inscrit en sous-préfecture, c'est inscrit auprès du préfet. Vous pouvez consulter le bailleur si vous le désirez, il pourra vous le confirmer aussi. »

Madame LEBON: « D'accord, donc vous maintenez l'appellation béguinage? »

Monsieur le Maire : « Nous maintenons l'appellation béguinage, nous en avons discuté avec les riverains hier, on est tombé d'accord sur cette appellation qui ne pose pas de problème puisque nous avons priorisé l'accueil de nos aînés. »

Madame LEBON : « Et les riverains sont satisfaits de cette réunion ? »

Monsieur le Maire : « Alors on n'a pas fait d'enquête de satisfaction, mais les riverains ont entendu l'information et nous allons les recontacter prochainement. Des détails restent à mener bien évidemment, mais au niveau actuel d'informations concernant ce lieu, je pense qu'ils ont été au moins satisfaits de voir que nous avions entendu leur recours et que nous avions déjà mené des actions pour prendre en compte le recours. »

Madame LEBON: « Oui, il a quand même fallu deux tracts pour que vous bougiez, quand même »

Monsieur le Maire : « Non, Madame LEBON, ce ne sont pas les tracts qui nous font bouger Madame LEBON, c'est le bien-être des habitants ».

Madame LEBON: « Ah bah tant mieux, je suis contente de l'entendre parce que je j'avais des doutes là-dessus, mais enfin bon. »

Monsieur le Maire : « On se doute que vous doutez beaucoup, je vous remercie, il n'y a plus d'interventions ? Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée. Je remercie la presse de sa venue, le service communication pour la retransmission, chers élus d'être présents ce soir. Merci Caroline, merci Guillaume pour les réponses complémentaires, merci aux techniciens qui sont toujours présents et attentifs à nos réunions. Je vous souhaite une excellente soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.



Le Maire, Raphaël JULES

Visa du secrétaire de séance :